

**RAPPORT N° 02/8-31**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**(emplois contractuels de Sauveteurs Aquatiques)**

Dans le cadre d'une plus large ouverture des piscines au public pendant la période des vacances d'été, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des sauveteurs aquatiques.

Je vous propose à cet effet la création de 3 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée maximale de 2 mois.

La nature des fonctions est la suivante :

- sécurité et surveillance des piscines et baignades,
- animation - vacances

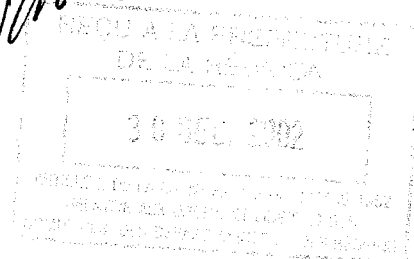
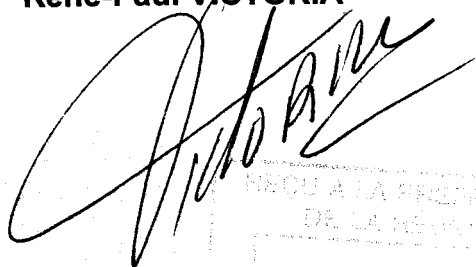
Le niveau de recrutement est fixé au Brevet National Sécurité et Sauvetage Aquatique.

Le niveau de rémunération est fixé à 1 155,51 euros bruts mensuels minimums.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/8-31  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 18 décembre 2002**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(emplois contractuels de Sauveteurs Aquatiques)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-31 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création de 3 emplois contractuels de Sauveteurs Aquatiques à l'effectif communal.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

